

Pourquoi choisir la télé-sauvegarde ?

La solution la plus aboutie et la plus sécurisée du marché

- Une solution développée par des équipes de R&D depuis plus de 8 ans.
- Une sécurité optimale avec un cryptage des données de bout en bout et une triple sauvegarde dans deux centres d'hébergement distincts.
- Solution leader sur son marché, la télé-sauvegarde professionnelle équipe déjà plus de 8 000 TPE/PME en Europe.

Liberté

La télé-sauvegarde professionnelle gère vos sauvegardes de façon automatique et transparente. Vous n'avez même plus à y penser !

Sauvegardes managées et support client à votre écoute

- Votre compte est suivi à distance par un technicien.
- Un rapport est envoyé par e-mail après chaque sauvegarde.
- Vous recevez une alerte automatique en cas de non-déclenchement de la sauvegarde.
- En tant que client la télé-sauvegarde professionnelle, vous disposez d'une hotline technique par téléphone et par email.

Engagement de restauration et assurance

Vous avez la possibilité de restaurer une sauvegarde complète, un dossier ou juste un fichier en particulier. La restauration de vos données est garantie contractuellement par la compagnie d'assurance Hiscox.

Témoignages utilisateurs

Nous avons subi un dégât des eaux qui a rendu certains postes informatiques inutilisables. Nous avons souscrit à la télé-sauvegarde professionnelle peu de temps auparavant et avons pu récupérer toutes nos données.

M. Vernet
PDG d'une PME de 19 personnes - Nice (06)

Nos consultants sont nomades et équipés d'ordinateurs portables. A la suite du vol d'un poste, nous avons pu récupérer les données grâce à la télé-sauvegarde professionnelle et les installer sur un nouvel ordinateur.

M. Groux
Responsable d'un cabinet de conseil - Lyon (69)

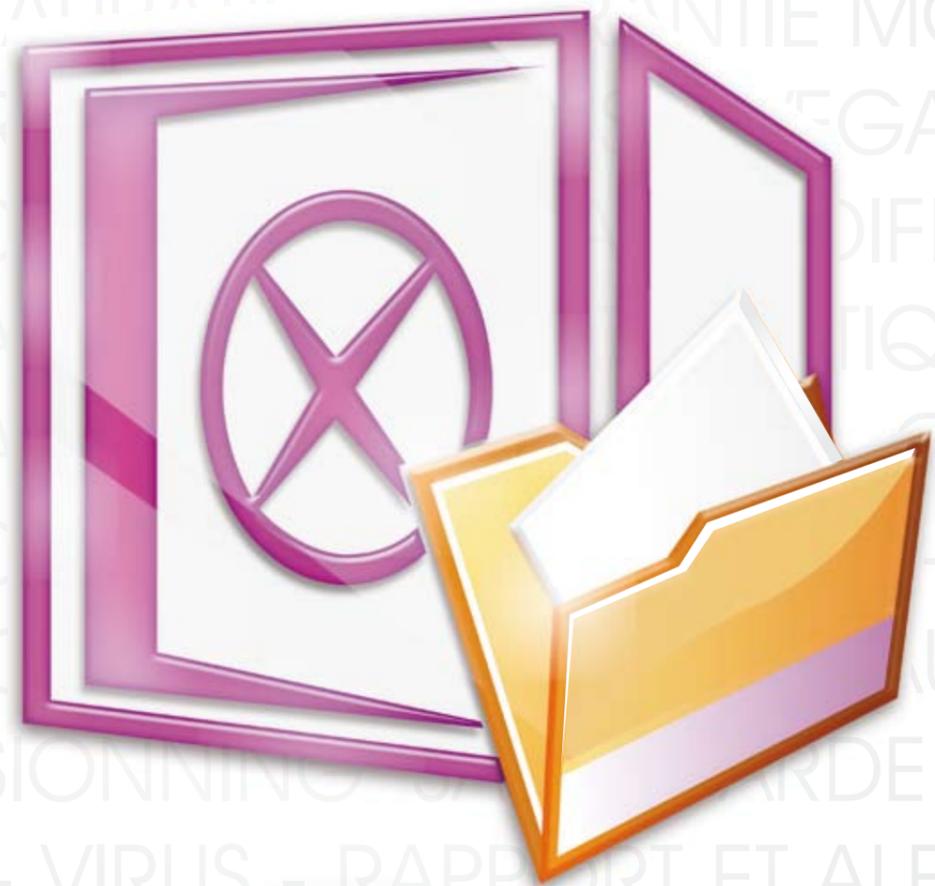
Pour toute information complémentaire sur le produit, contactez-nous.

CONTACT
COMMERCIAL

Copyright AdBackup™ 2000-2008 | RCS Paris 432 735 082

La seule protection efficace

pour vos données informatiques



Télé-sauvegarde professionnelle >>>

Configuration | Pré-requis

La télé-sauvegarde professionnelle fonctionne sur les machines équipées au minimum de :

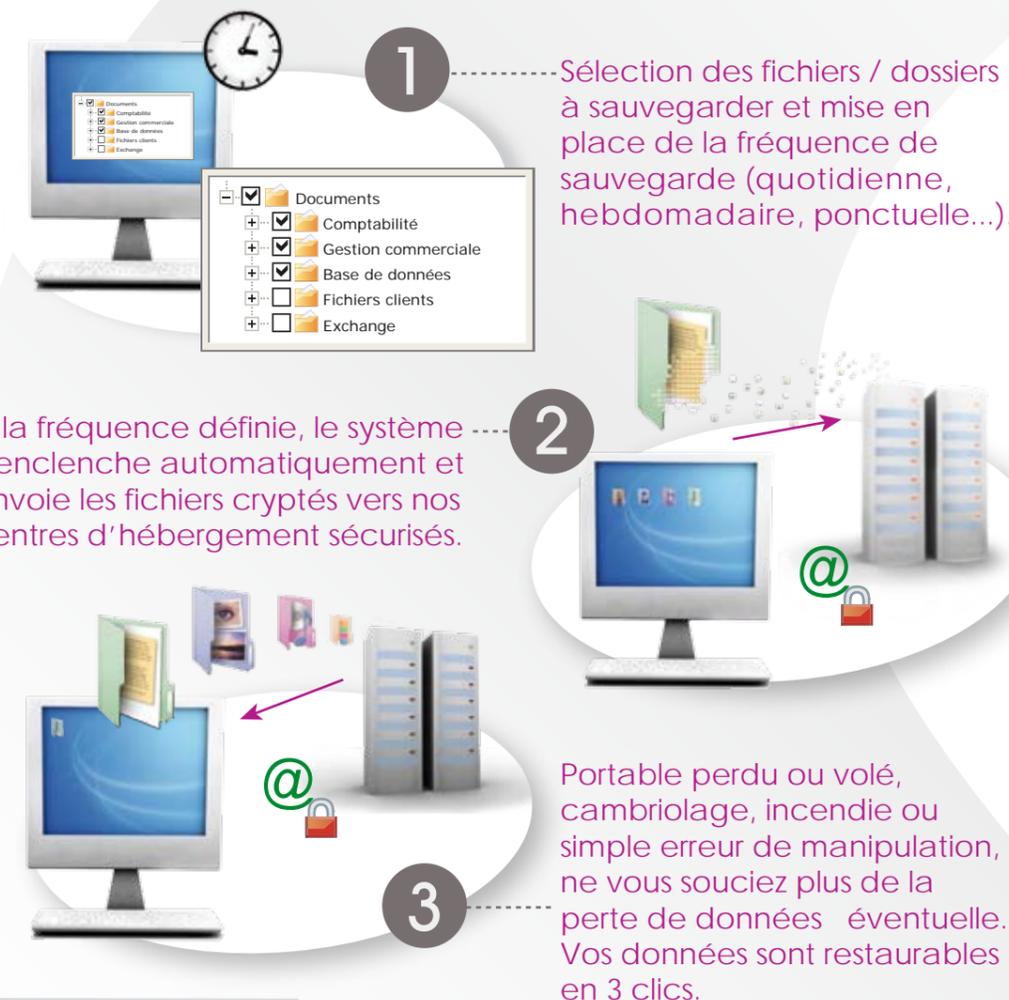
- Pentium III
- 128 Mo Ram
- Taille espace disque : 80 Mo
- Windows 2000 / XP / Vista 32 bits et 64 bits / Serveur 2000, 2003, 2008 / Windows 7 basic

La télé-sauvegarde professionnelle s'installe sur un PC mais peut sauvegarder tout poste Mac ou Linux connecté en réseau

Les caractéristiques produit

-  Sauvegarde automatique
-  Sauvegarde incrémentale et différentielle en mode block
-  Sauvegarde à chaud et en mode service
-  Sauvegarde des serveurs Exchange et restauration boîte à boîte
-  Versionning illimité
-  Outil de supervision
-  Accès à distance aux données sauvegardées
-  Rapport automatique après chaque sauvegarde

Comment ça marche ?



Les bénéfices

- Procédure d'installation automatique
- Pas d'achat de matériel
- Plus aucune ressource humaine à allouer à la sauvegarde
- Aucun coût d'entretien nécessaire
- Aucune formation nécessaire
- Un rapport après chaque sauvegarde, simple et détaillé chaque jour
- Sécurisation de l'actif principal de votre entreprise: ses données informatiques

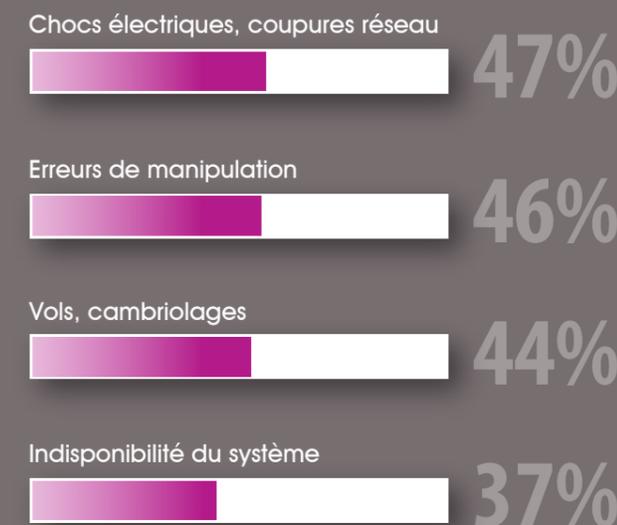
Le saviez-vous?



90% des entreprises qui ont perdu leur données à la suite d'une catastrophe périssent en moins de 2 ans.

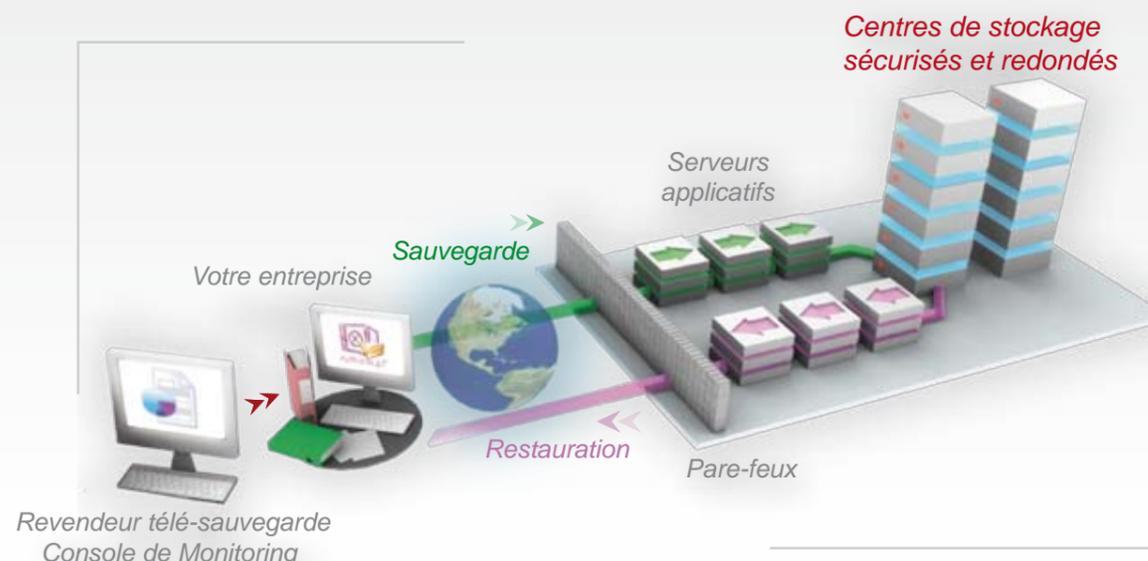
SNIA France - 2008

Quels incidents de sécurité votre entreprise a-t-elle déjà rencontrés ?



Clusif - 2008

Vos données sont en sécurité :



Obligations légales du chef d'entreprise

«Chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence.»

Code Civil- Article 1383

«Le responsable du traitement est tenu de prendre toutes précautions utiles, au regard de la nature des données et des risques présentés par le traitement, pour préserver la sécurité des données et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès.»

La violation de cet article est sanctionnée par 5 ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende.

Code Pénal - Article 34 de la loi du 6 janvier 1978